



Informations clés pour l'investisseur

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SLF (France) FCPE Actions Europe (le « Fonds »)

Part P - Code AMF : 990000099959

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) - FIA de droit français

Le Fonds est géré par Swiss Life Asset Managers France, une société du Groupe Swiss Life (la « Société de gestion »).

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Le FCPE SLF (FRANCE) FCPE ACTIONS EUROPE est un fonds multi-entreprises réservé aux entreprises clientes du groupe Swiss Life, créé pour l'application du PEE et du PERCO-I des entreprises clientes du groupe Swiss Life, établis entre ces entreprises et leurs personnels. L'objectif de gestion du Fonds est le même que celui de son Fonds maître Swiss Life Funds (F) Equity Europe Minimum Volatility Part I, à savoir : *battre, par une gestion active, sur des périodes glissantes de 5 ans, la performance de l'indice MSCI EUROPE Net Total Return. A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) de manière systématique. Le Fonds ne bénéficie pas du Label ISR.*

Les performances du nourricier seront inférieures à celles du fonds maître en raison de ses propres frais de fonctionnement et de gestion.

Politique d'investissement et caractéristiques essentielles du Fonds

Ce fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut investir en totalité ou non dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Classification : Actions de pays de la Zone Euro.

La stratégie d'investissement du FCPE est la même que celle de son Fonds maître : « *investir dans les actions des pays de l'UE, du Royaume-Uni, de Suisse et de Norvège et pour 20% maximum dans les valeurs d'autres pays, principalement dans des moyennes et grandes capitalisations, sans contraintes sectorielles, ainsi que dans les titres équivalents (parts d'OPC, dont des ETF et ADR)* »

Les filtres extra-financiers suivants sont par ailleurs appliqués : *exclusions (i) des sociétés impliquées dans la construction, le développement et l'achat d'armes controversées, (ii) des sociétés dont le revenu dépend à plus de 10% du charbon thermique, (iii) des titres dits très controversés selon la méthodologie de qualification de MSCI, fournisseur de recherche extra-financière du fonds. En s'appuyant sur une approche quantitative, l'objectif est de construire et gérer un portefeuille présentant un risque de volatilité réduite. Cette stratégie est associée à une gestion ISR de type « best-in-universe ». La prise en compte des critères extra-financiers couvre au moins 90 % du portefeuille (en nombre d'émetteurs). En plus des exclusions spécifiques, les 20% des émetteurs parmi les plus grandes capitalisations boursières européennes, du Royaume-Uni, de Suisse et de Norvège les moins bien notés ESG sont exclus de l'univers d'investissement, ainsi que les valeurs les plus fortement controversées. MSCI analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G.*

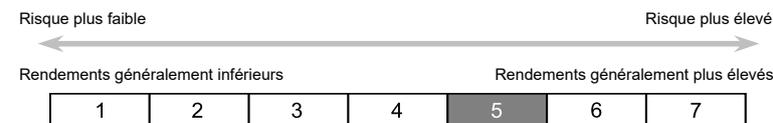
Parmi les critères évalués et pris en compte sur chacun des 3 piliers, se trouvent : Environnement : l'intensité des émissions carbone et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau ; Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits ; Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital. Sont autorisés, tous les titres des pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de Suisse et de Norvège, de tous les secteurs d'activité, sans zone géographique prépondérante et pour 20% maximum des valeurs d'autres pays, principalement dans les moyennes et grandes capitalisations. Le niveau d'exposition au risque actions ne sera jamais inférieur à 75% et jamais supérieur à 140%. Il sera généralement proche de 100%. Pour la gestion de sa trésorerie et dans la limite de 25% de son actif net, le Fonds peut notamment détenir des titres de créance négociables à court ou moyen terme dont la durée de vie est en moyenne inférieure à 3 mois.

- Instruments dérivés : *dérivés de change, de taux et actions autorisés.*
- Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : *le fonds maître peut investir jusqu'à 30% de l'actif net.*
- OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger : *Le fonds maître peut investir en parts/actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger jusqu'à 10% de son actif en OPCVM de droit français ou européen.*

Autres informations

- Montant minimum de souscription initiale : Néant.
- Modalités de souscription et rachat : les ordres sont à adresser au teneur de compte-conservateur des parts au plus tard le jour (ouvré pour les demandes par courrier, calendaire pour les demandes par internet) précédant le jour de référence du calcul de la valeur liquidative, à 14h pour les courriers, à 23h59 pour les demandes transmises par internet.
- Modalités de souscription et rachats du Fonds maître : *ordres reçus jusqu'à 11h et réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.*
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.
- Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.
- Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts qui est de 5 ans minimum, sauf cas de déblocage anticipé prévus par le code du travail.

Profil de risque et de rendement



Définition de l'indicateur de risque et de rendement

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Motif pour lequel le Fonds est classé dans cette catégorie de risque

La catégorie de risque s'explique par l'exposition du fonds maître au marché des actions européennes à hauteur de 75% minimum de l'actif net, cette exposition pouvant aller jusqu'à 140% de l'actif net par le biais d'instruments dérivés. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué, l'OPCVM n'offrant pas de garantie en capital.

Risques importants pour ce Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis à vis du Fonds.

Risque de liquidité : le risque qu'un ou plusieurs des investissements deviennent difficiles à évaluer ou à vendre au moment et au cours souhaités.

Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels et risques liés à la gestion des garanties financière : le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du Fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent.

Risque de crédit : les émetteurs de titres de créance peuvent ne pas être en mesure d'effectuer les paiements aux investisseurs, ou la peur liée à ce risque pourrait engendrer la chute de la valeur de leurs titres de créance.

Risque de durabilité : Le fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement. Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

D'autres risques d'investissement sont décrits à la section « Risques » du prospectus.

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement :	
Frais d'entrée	4,75%
Frais de sortie	Néant
Les pourcentages indiqués des frais d'entrée et frais de sortie sont les maximum pouvant être prélevés sur votre capital avant qu'il ne soit investi et/ou que le produit de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année :	
Frais courants	1,52%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances :	
Commission de performance	Néant

Les frais affichés sont les frais maximum applicables. Des frais inférieurs peuvent vous être appliqués dans certaines conditions. Votre conseiller peut vous fournir de plus amples informations à cet égard.

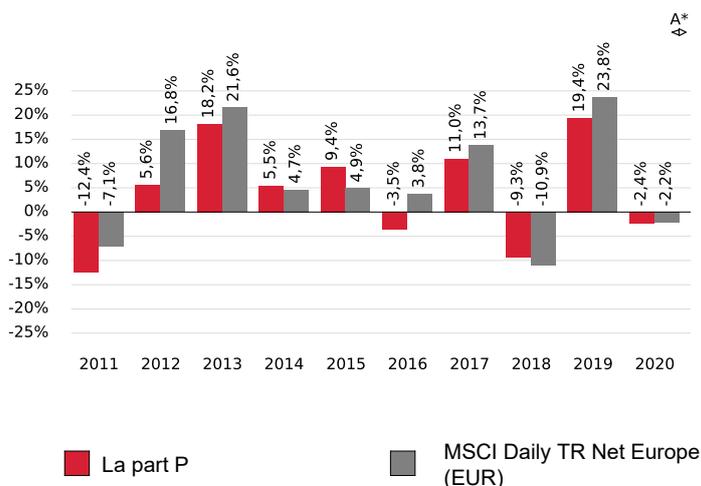
Le montant des frais courants est basé sur les frais de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas ce qui suit :

- les éventuelles commissions de performance; et
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet à l'adresse <http://funds.swisslife-am.com/fr>.

Performances passées



- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La performance annuelle est calculée après déduction des frais imputables au Fonds.
- Le Fonds a été créé le 6 août 2008.
- La part a été créée le 6 août 2008.
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.

A* : A compter du 6 novembre 2020, la politique d'investissement du fonds maître a été modifiée afin d'intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG). Ainsi, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- **Dépositaire** : SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE.
- **Teneur de compte** : BNP PARIBAS Epargne & Retraite Entreprises et HSBC Epargne Entreprise.
- **Forme juridique** : FCPE multi entreprises ouvert aux salariés (et anciens salariés) et mandataires sociaux des sociétés adhérentes. De plus amples informations sur le FCPE et son fonds maître (règlement, prospectus, rapports périodiques) sont adressées dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Managers France, 135 rue Saint Honoré, 75001 Paris. La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements. Elle est calculée chaque lundi, à l'exception des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture de la bourse de Paris et le 24 décembre où elle sera calculée le 1er jour ouvré suivant. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de l'entreprise à laquelle appartiennent les porteurs de parts. Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé de 24 membres : 15 membres salariés porteurs de parts (ou assimilés : dirigeants dans les conditions de l'article L 3332-2 du Code du travail) représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés ou assimilés des entreprises, élus directement par les porteurs de parts ; et 9 membres représentant des entreprises, désignés par la direction des entreprises.
- **Documents** : de plus amples informations sur le Fonds (prospectus, rapports annuels et semestriels, informations sur une autre catégorie de part) sont adressées dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Managers France, 153 rue Saint Honoré – 75001 Paris. La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion. Elle est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).
- **Fiscalité** : votre régime fiscal, qui peut dépendre de votre citoyenneté, de votre pays de résidence ou de votre nationalité, peut avoir une incidence sur votre investissement. Pour en savoir plus, veuillez contacter votre conseiller financier avant d'investir. Il est rappelé que la législation fiscale du pays de domicile du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller habituel. Le présent Fonds n'est pas ouvert aux « US Person » (la définition des « US Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion <http://funds.swisslife-am.com/fr>).
- **Responsabilité** : la responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse <http://funds.swisslife-am.com/fr> et comprennent notamment une description du calcul de la rémunération et des avantages ; et des personnes chargées de l'attribution de ladite rémunération et desdits avantages au personnel. Un exemplaire papier concernant la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande écrite auprès de la Société de gestion.

Le présent Fonds et la Société de gestion sont agréés en France et réglementés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05.05.2021.